

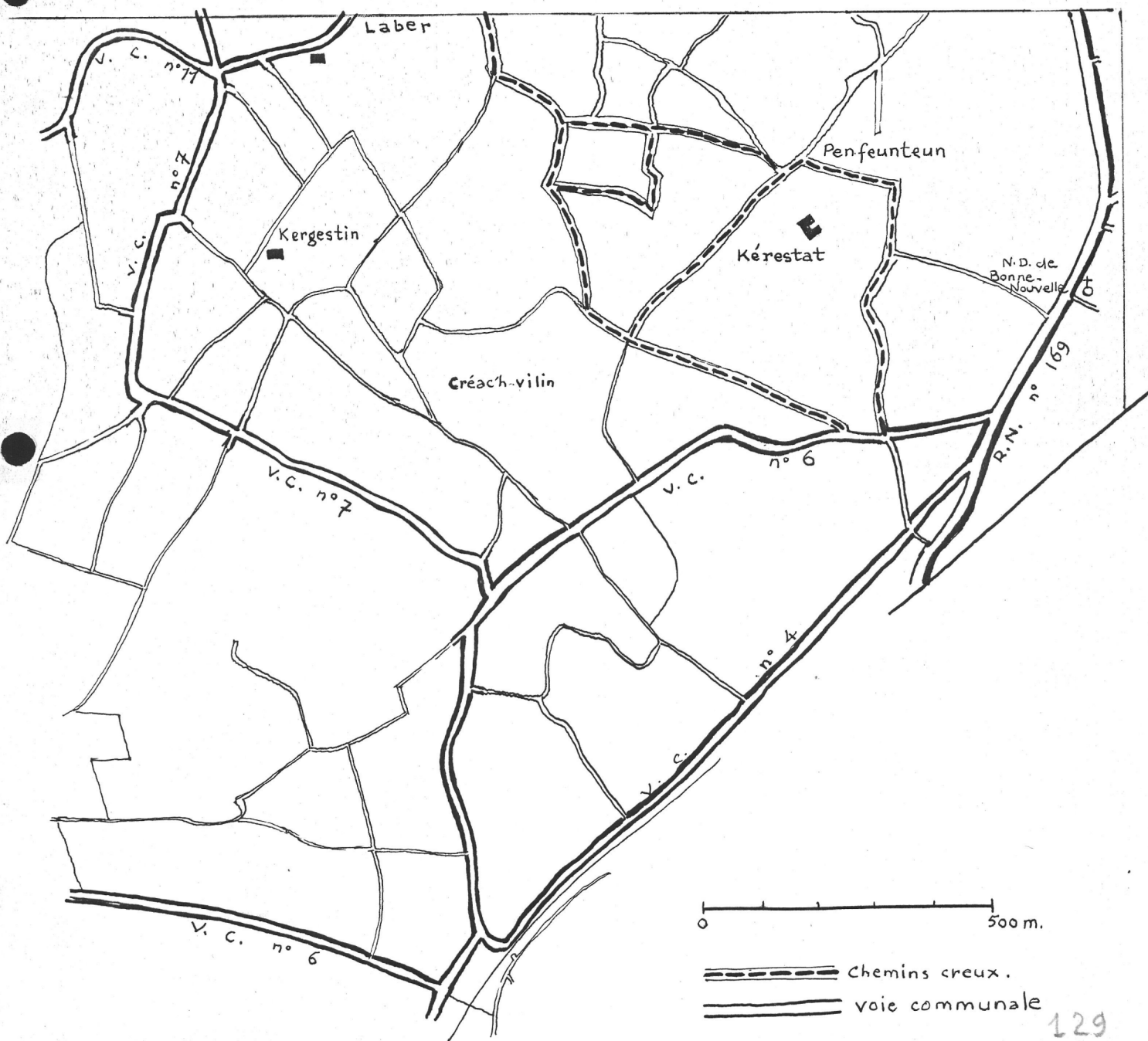
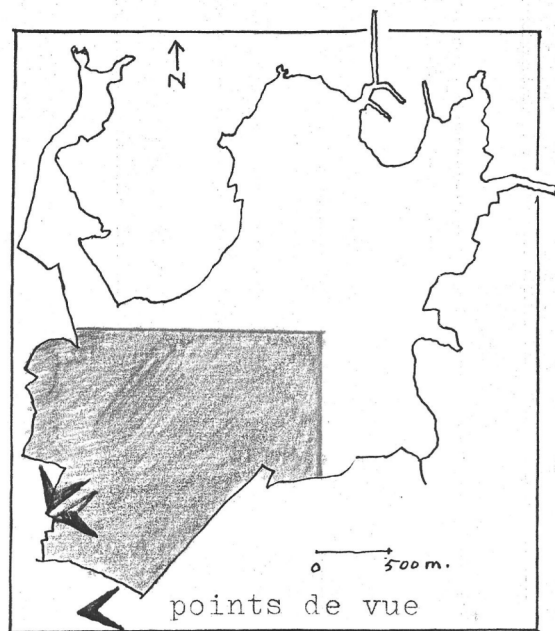
PAYSAGE RURAL

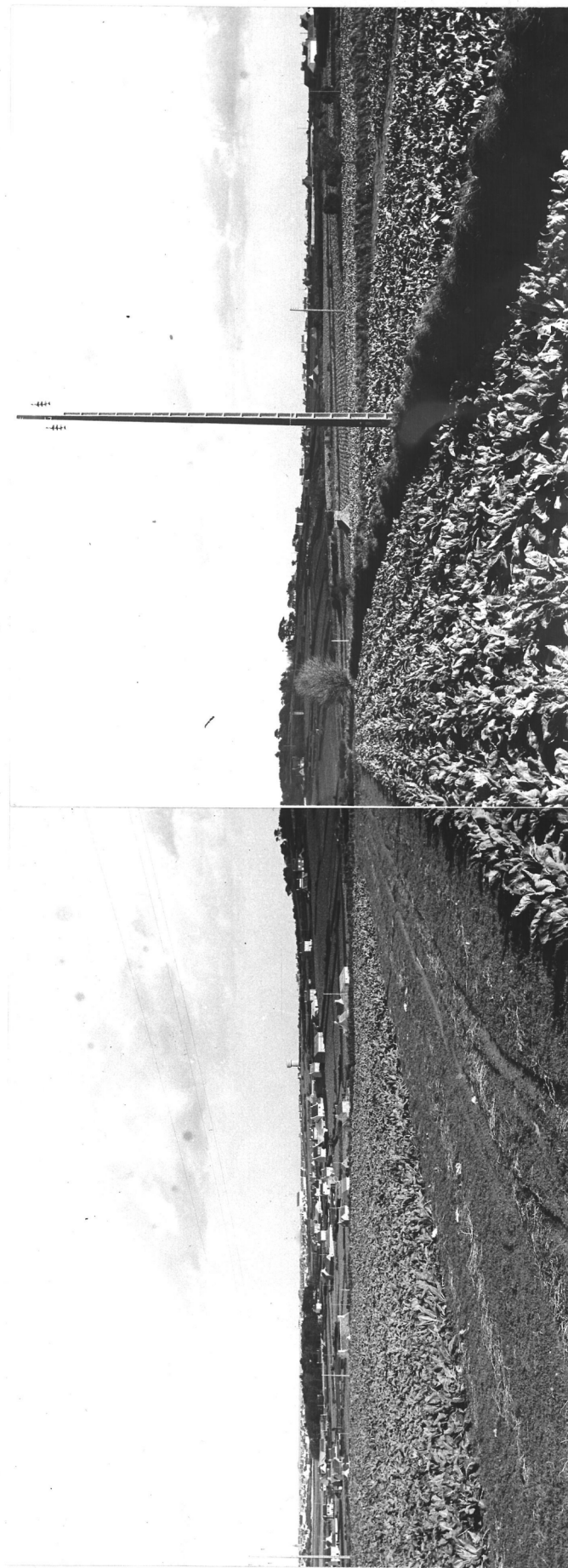
Les planches qui suivent donnent des vues sur l'ensemble du paysage rural de la commune. Il serait trop facile d'accuser la monotonie d'un paysage consacré dans ses moindres parcelles à une intensive culture maraîchère. La comparaison des grands champs où les talus ont été arasés, à l'excès peut-être, avec les parcelles plus petites où l'arasement a été discret montrera que ces champs sont toujours un paysage : les haies d'escalonies ou de fusains sont un élément majeur de "l'architecture" de ce paysage, et pourtant leur fonction première est de protection.

Noter aussi que ce paysage rural est intimement lié à la bordure littorale.

L'habitat est en général groupé ; les volumes en sont bas.

ROSCOFF

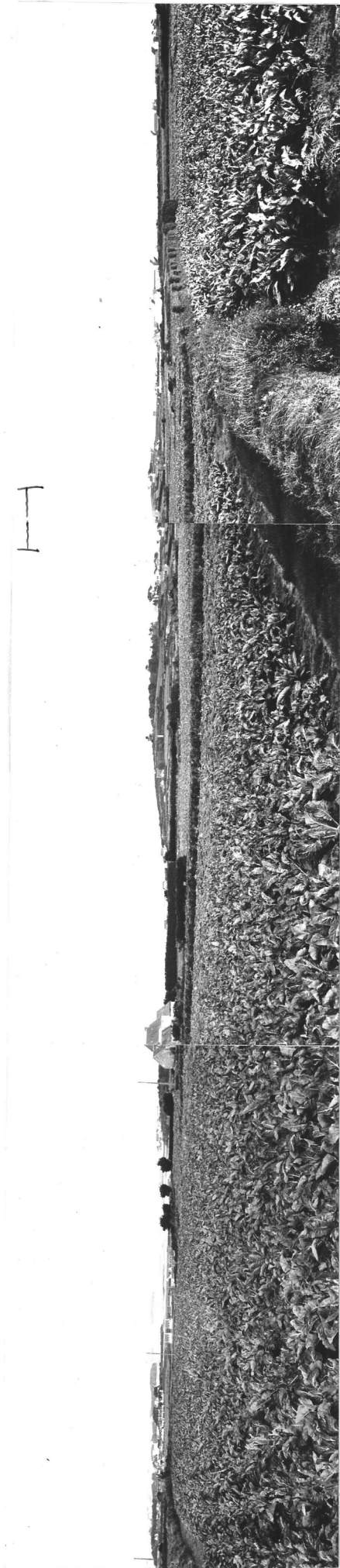




45/2 -

45/3 -

Vue panoramique du quartier Sud-Ouest
avec la colline de Kerestat.

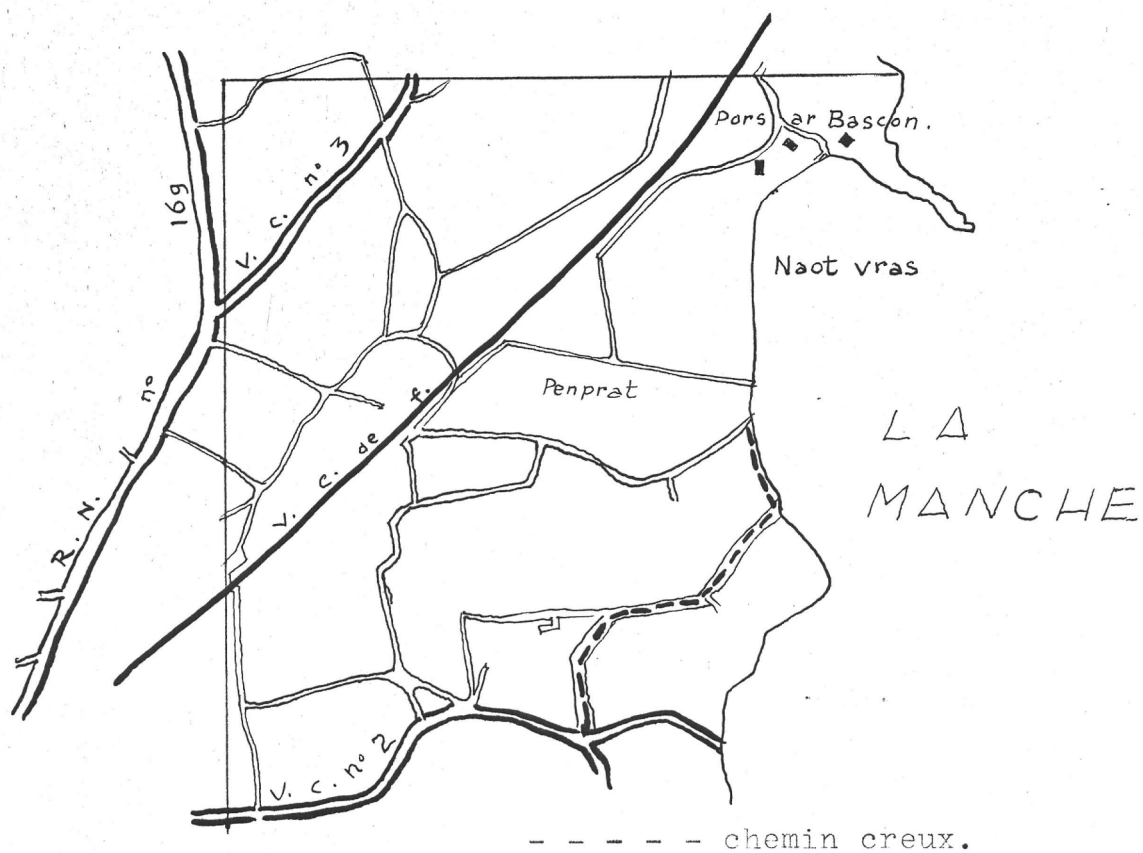
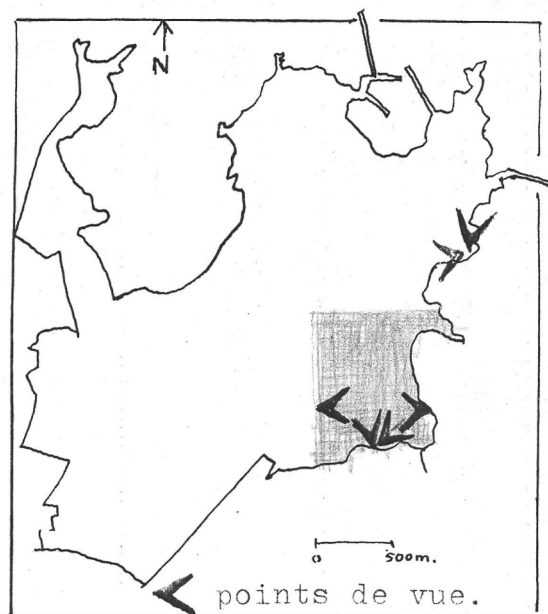


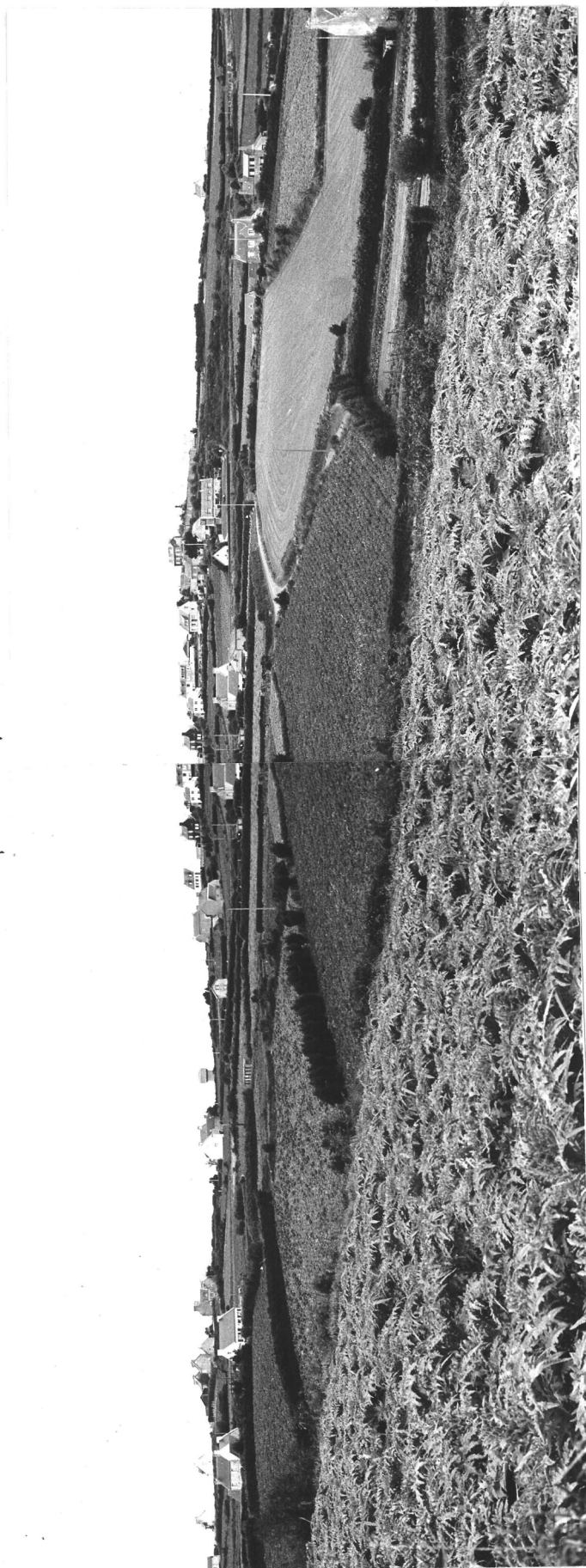
44/34 -

44/35 -

44/36 -

ROSCOFF





23B/3 -

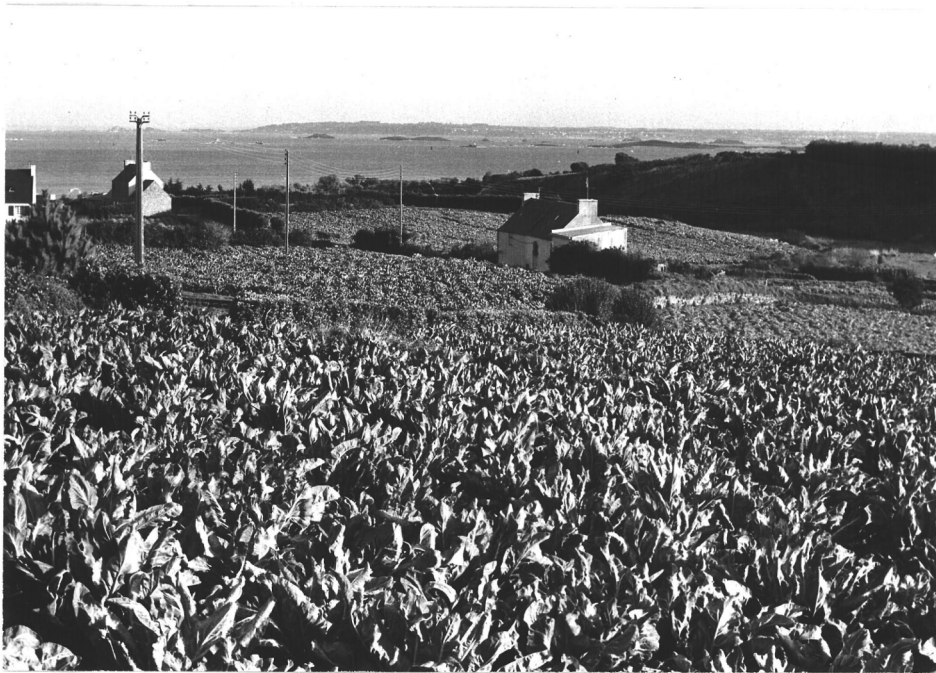
Vue générale.

23B/2 -

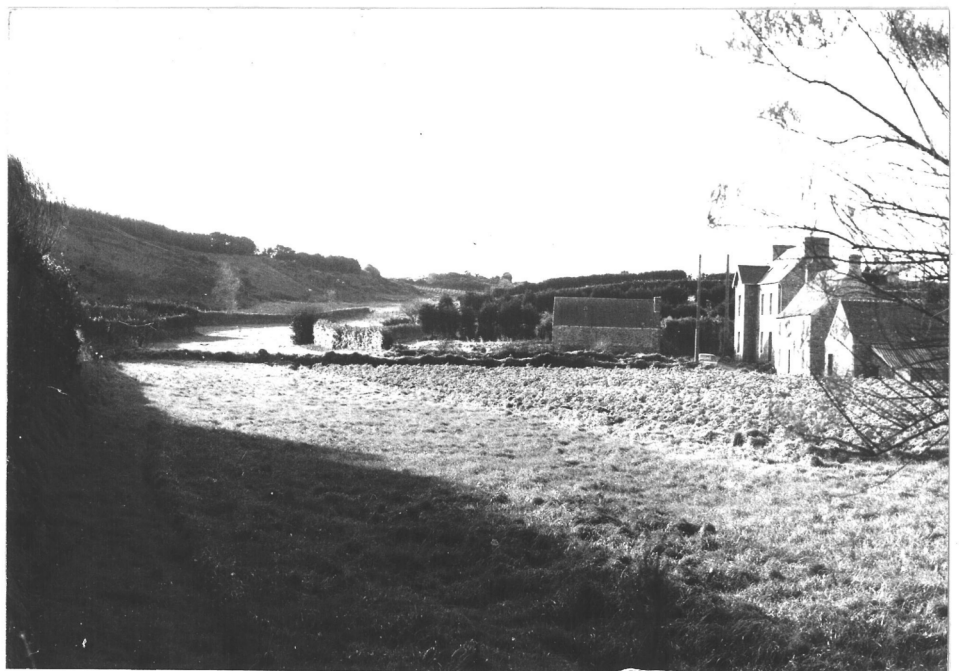
Créac'h Eliez

Poul-ar-Broc'hou

Penprat



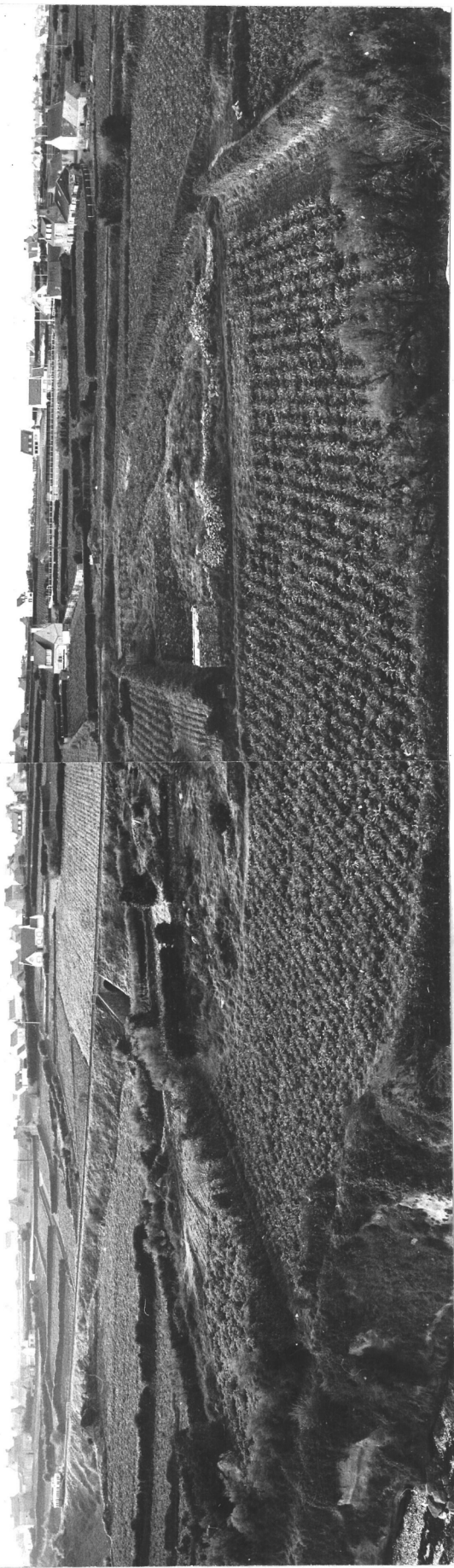
51/4A - Vue vers l'Est.



51/8A - Vue vers l'Ouest.

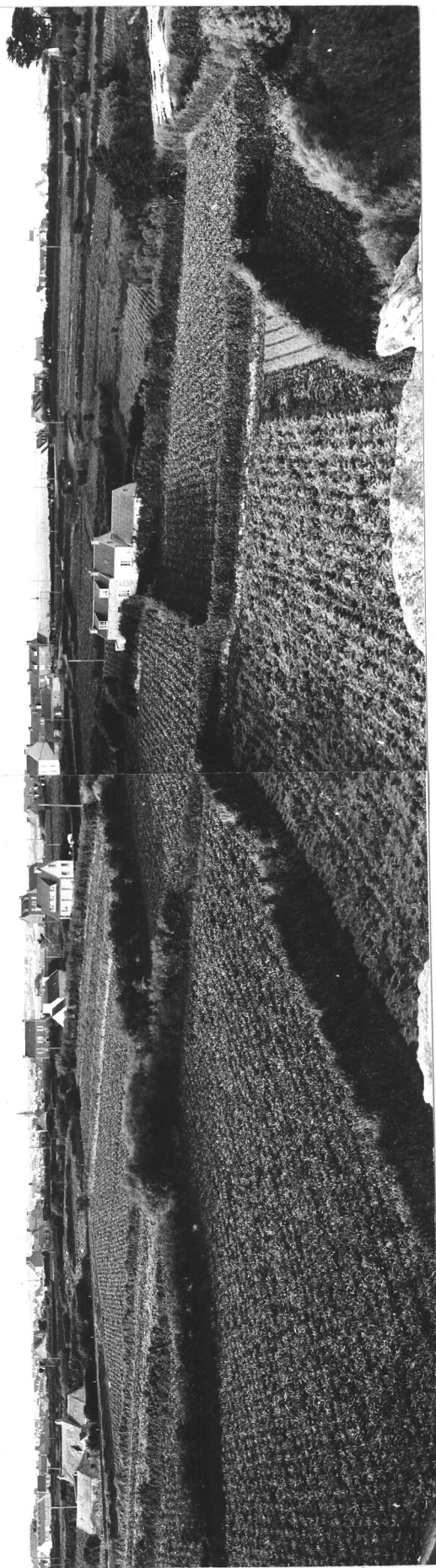
54/23A et
54/24A -

Quartier
Sud-Est.



54/25A et
54/26A -

Quartier
Nord-Est.



La commune est couverte de petits chemins ruraux. Nombreux sont les sentiers qui donnent accès à quelque point de la côte.

Ces voies ont souvent gardé leur caractère agreste et familier. Il n'est pas nécessaire de les élargir.

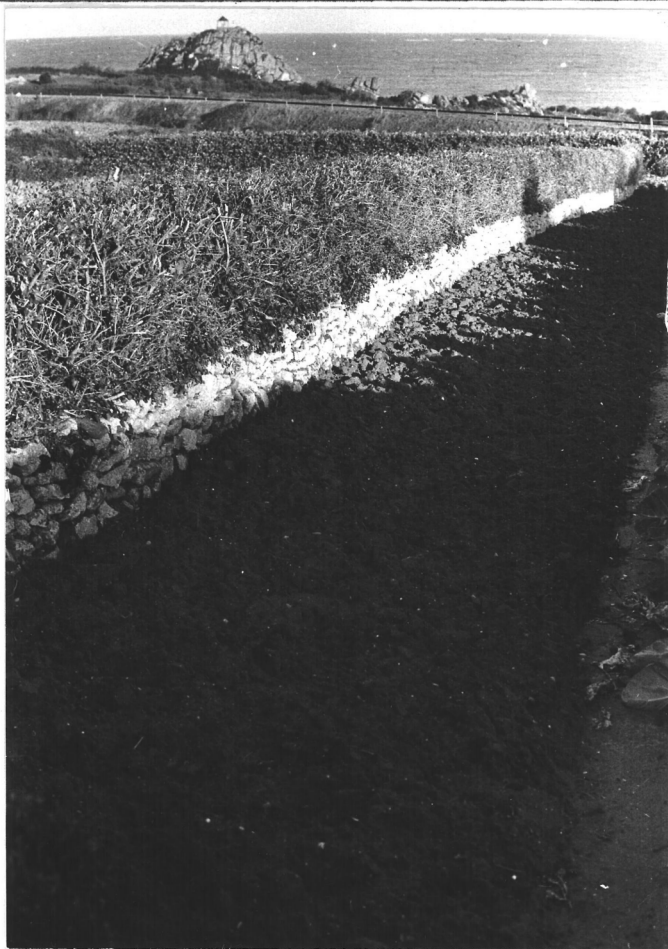
Dans le secteur de Penprat on a su utilement établir un sens obligatoire, pratique qui est moins onéreux à réaliser que l'ouverture de larges voies, même si l'on n'y est pas habitué dans le quadrillage rural.



47/18 - Au Nord de la propriété
de Kerestat.

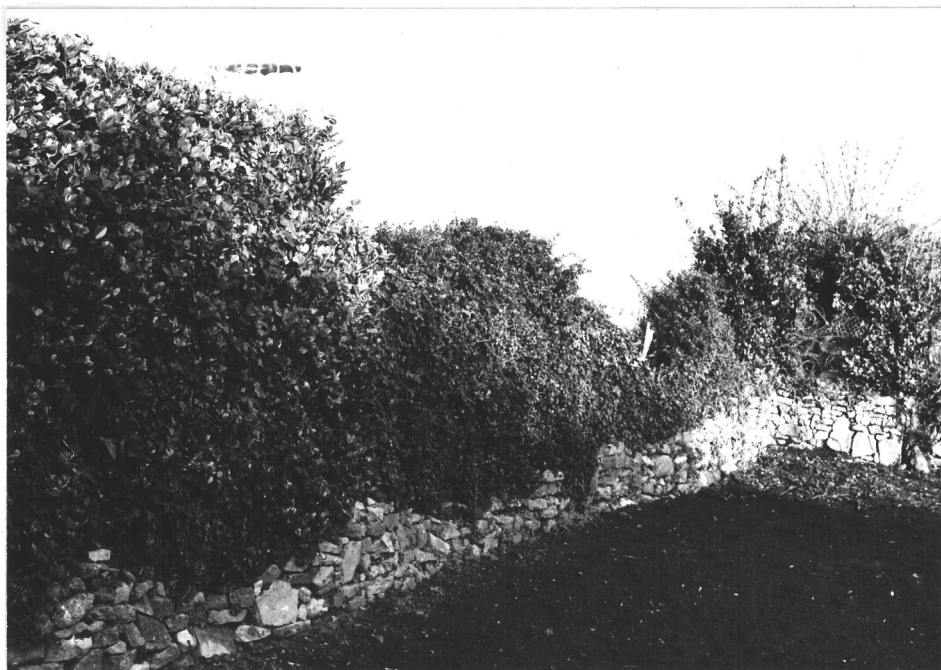
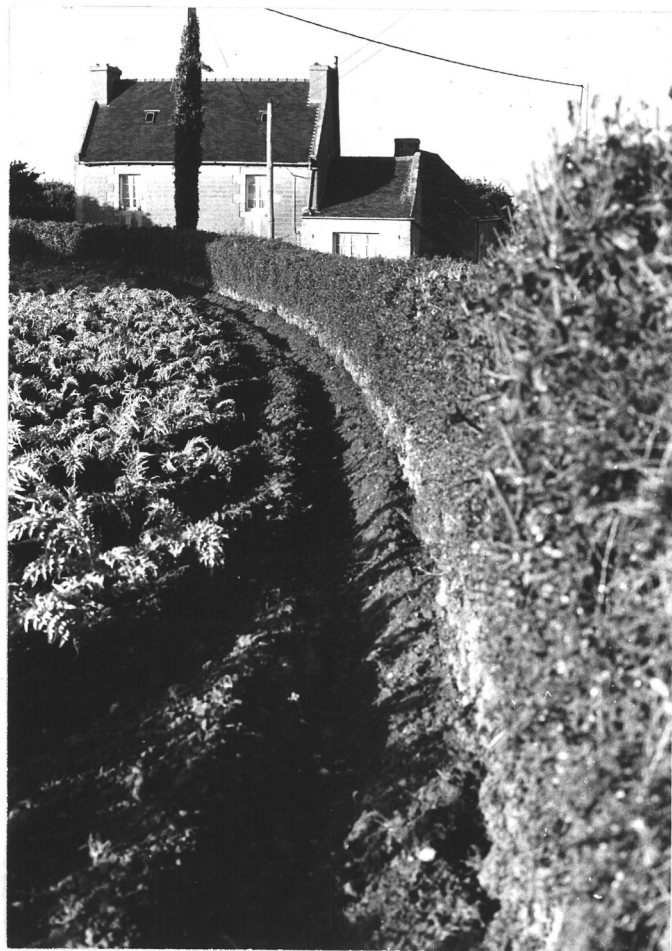
52/14A - Chemin d'accès à la
grève de Traon Erc'h.





55/33A - Escalonias protégeant
du noroît.

55/34A - Escalonias protégeant des
vents de l'Est.



55/35A - Escalonias
et fusains. Petit en-
clos maraîcher.

SITES COTIERS

L'anse du Laber

La pointe de Perharidy à l'Ouest plonge dans la mer.

On y encouragera les plantations pour fixer les sables et protéger le centre héliο-marin.

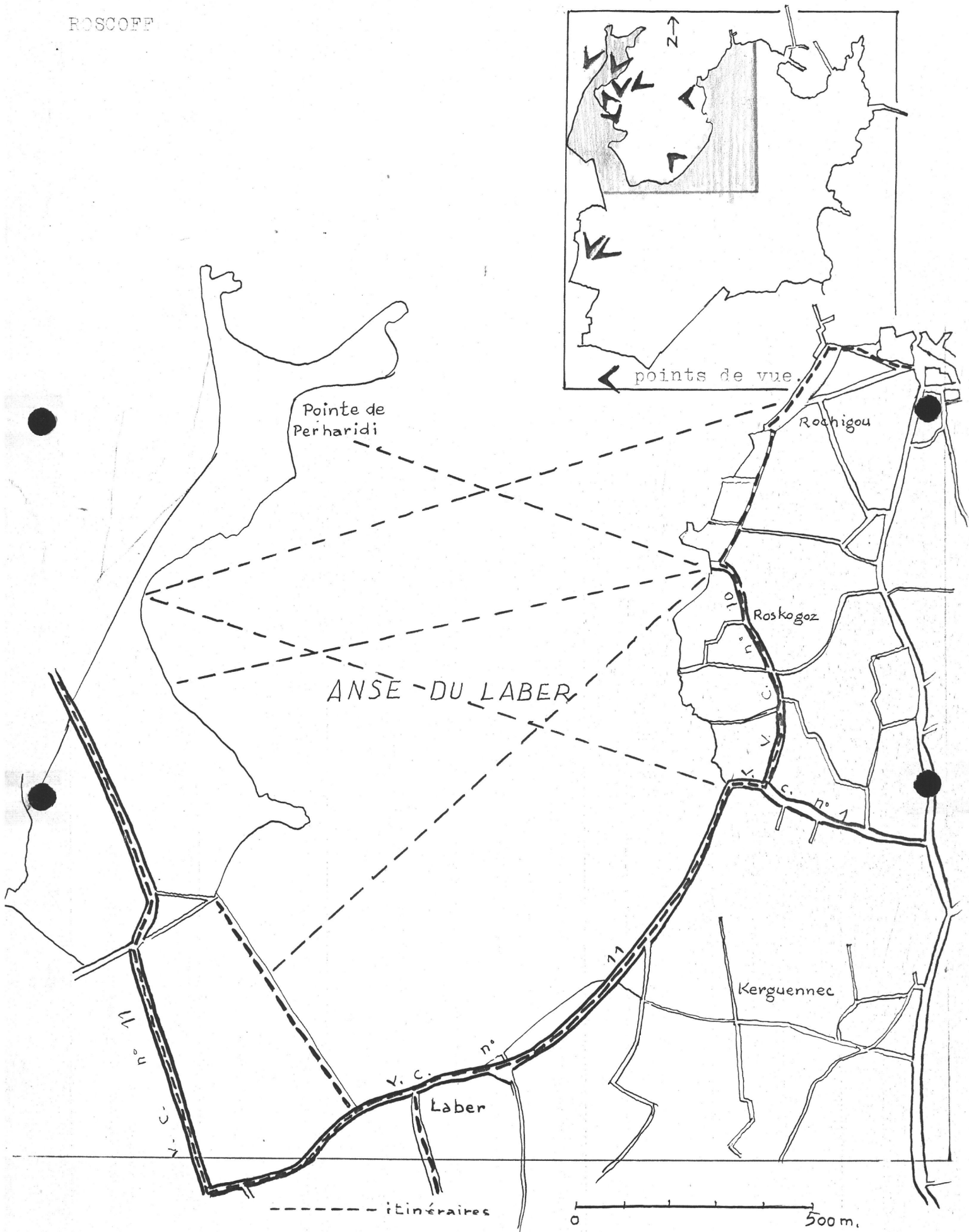
Le large estran sera préservé des effluents que l'on pourrait voir s'y déverser quelque jour, car il constitue un milieu remarquable du point de vue de l'écologie.

Lieu de promenade, ses accès pourraient être signalés tant du côté de la ville que du côté de Perharidy.

Un effort de plantation d'arbres peut être envisagé le long de la route qui longe l'anse à l'Est, et un chemin réservé aux piétons ménagé.

Les plages principales de Roscoff sont situées sur le flanc Est de l'anse du Laber et participent plus à la ville qu'à l'anse même.

ROSCOFF





45/4 - Pointe de Perharidy. Seule la partie en arrière-plan est sur la commune de Roscoff.



Vue aérienne. Centre héliο-marín. L'île de Batz en arrière-plan.



48/22 - Ensemble de l'Anse du Laber à marée basse.



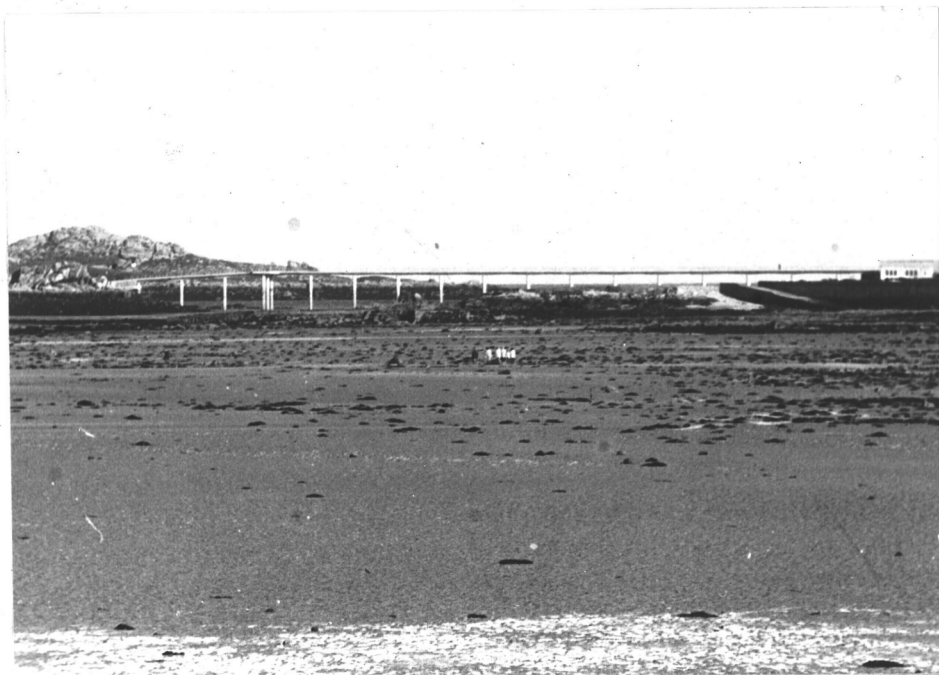
48/21 - Anse du Laber. A l'Ouest, la pointe de Perharidy.



45/6 - Vue générale, vers Sud-Est sur la pointe du Ruguel.



47/14 - Détail d'un élément naturel : rocher du Ruguel, dont l'exploitation comme carrière a été stoppée.



46/9 - Groupe de promeneurs traversant l'anse au niveau du Nord.



45/5 - Anse du Laber. Pointe de Perharidy.



47/13 - Vue vers Teven-ar-Rouanez et la Palud.



46/11 - Etablissement Saint-Luc.

SITES COTIERS

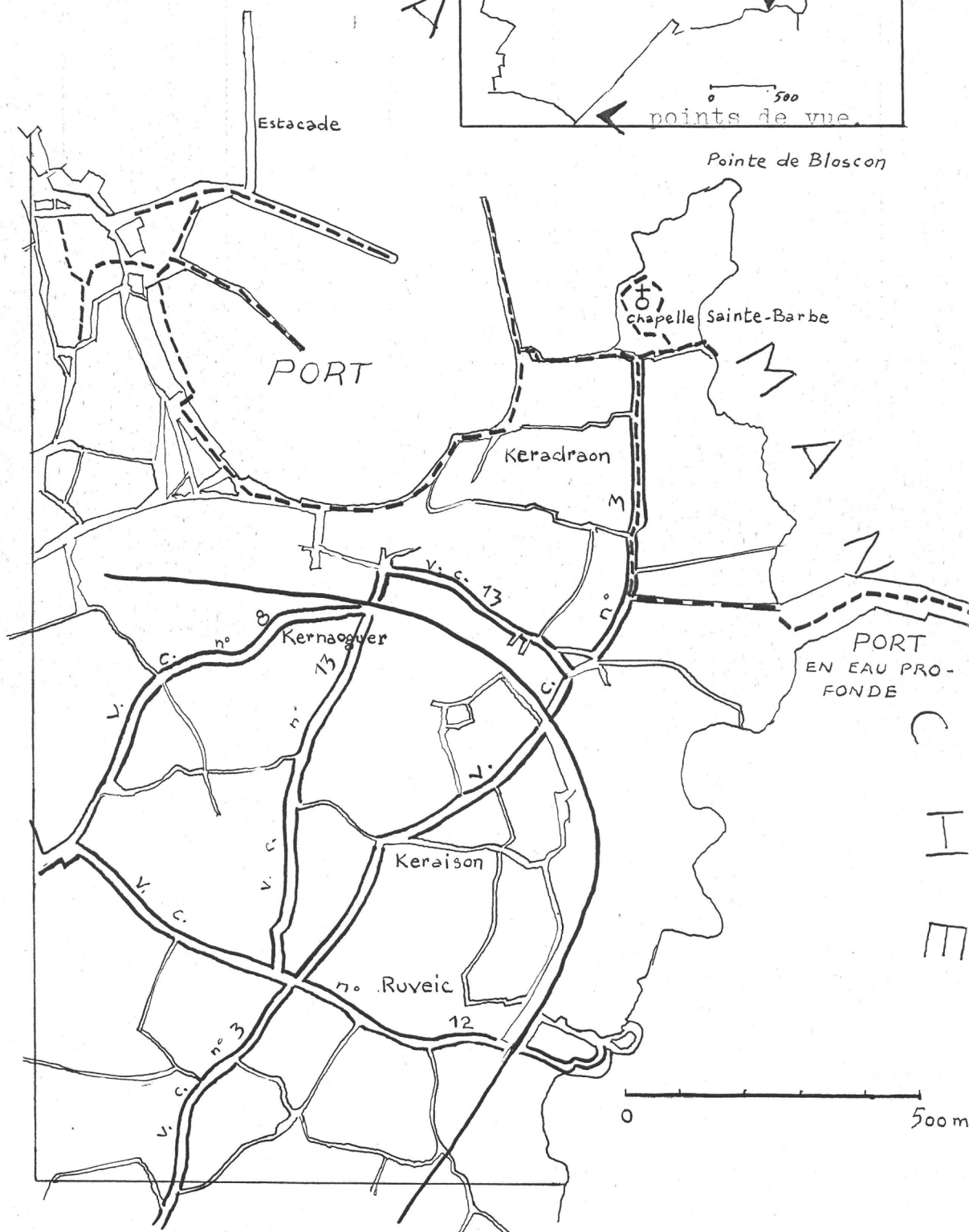
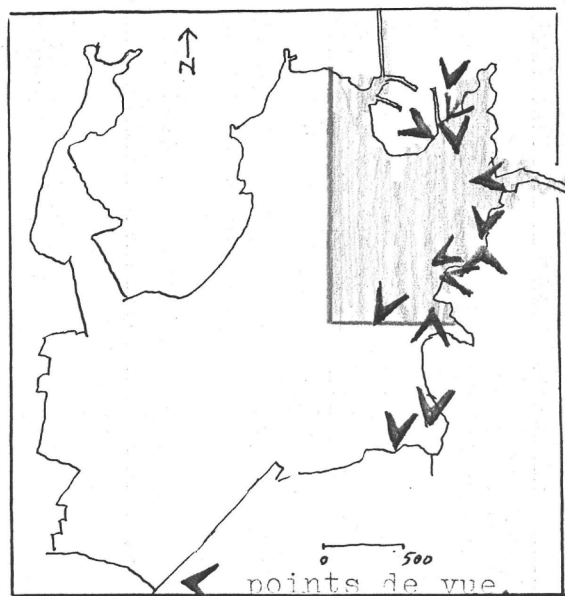
Le port

Point le plus fréquenté, où l'accès direct à la mer se fait de plus en plus pour les besoins de la navigation.

La plaisance augmente constamment son potentiel. Les installations nécessaires ont modifié l'aspect originel du port. Les inscriptions imprécatoires n'ajoutent rien à la qualité des bâtiments existants et attirent, au contraire l'attention sur ceux-ci. Passé le premier instant d'agacement il faut constater qu'elles vieillissent mal et pourraient être gommées, sans grands frais.

L'estacade, décriée, lors de sa création est devenue un merveilleux lieu de promenade dont il est bon tout de même de signaler le danger, sans l'interdire.

L'extension du parking en cours, dans le secteur du Quélen, sera agrémentée de plantations. Il ne faut pas que son extrémité devienne un dépotoir.





49/30 - Port vue de l'Est. Dans le fond, l'île de Batz.



50/32 - Ensemble des jetées, avec l'estacade.



50/31 - Estacade jetée de l'Est. Dans le fond, l'île de Batz.



49/29 - Chenal à l'Est du port.



49/28 - Jetée et estacade.

ROSCOFF

SITES COTIERS

Rocher de Sainte Barbe

Il faut étendre le périmètre de protection de ce point de vue remarquable, sinon il deviendra un belvédère, sauvé pour ce qui est de son périmètre immédiat, mais d'où la vue plongera sur des constructions peu harmonisées avec l'ensemble du paysage urbain.



49/27 - Vue générale de l'Est.

SITES COTIERS

La côte Est

La nécessité d'en entamer le caractère par la création du port en eau profonde ne doit pas faire perdre conscience de la qualité spécifique de cette portion de côte découpée, rude et qui découvre peu à marée basse.

Série de criques plus ou moins grandes, avec des éléments naturels importants, peu fréquentée en général, la construction anarchique viendra dans un proche avenir en défigurer le noble visage.

Dans l'introduction du dossier, une proposition de protection de l'ensemble a été faite. On la renouvelle ici.

Le paysage rural s'arrête en falaise sur la bordure du rivage.

La promenade sauvage y trouvera son compte si les parkings ne viennent se multiplier en bordure immédiate des grèves.



50/33 - Ensemble des installations.



54/27A - Vue vers le Nord prise de la Cabane de l'espion.



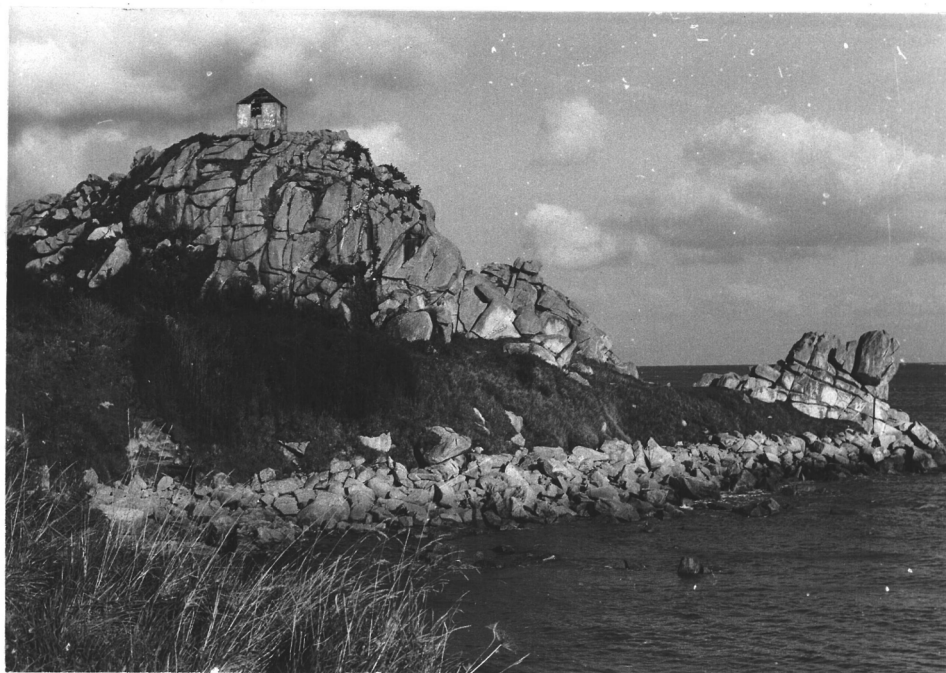
53/22A - Vue vers le Sud, prise du même endroit.



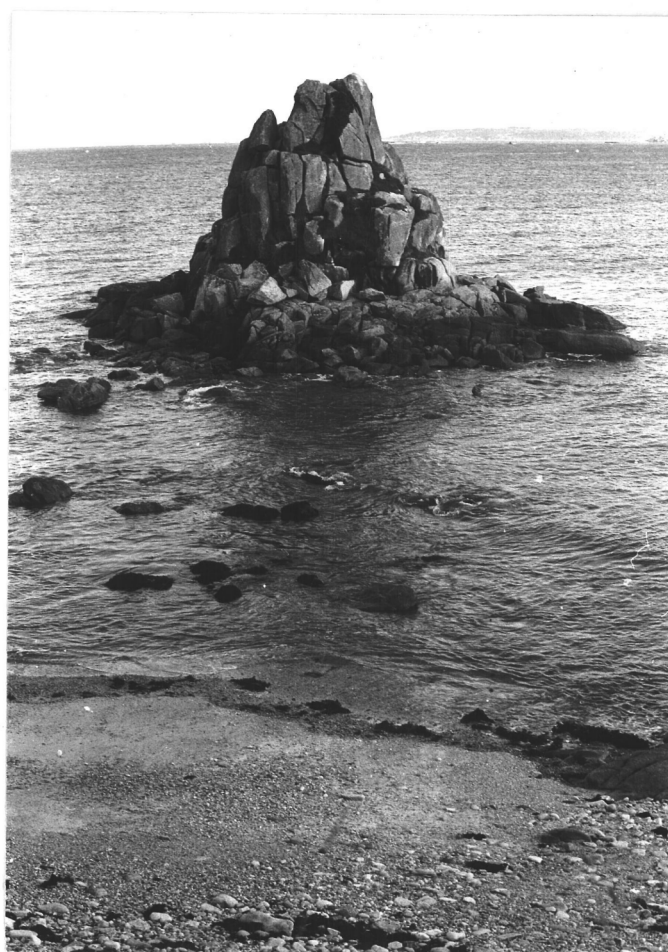
52/13A - Grève de Porscaff.



53/18A - Grève de Traon Erc'h.



53/20A - Roc'hic Guévec et Cabane de l'espion.



53/19A - Roc'h al Louarn.



23B/1 - Vue générale du Sud, dans le fond, la jetée du port en eau profonde.



51/6A - Naot Vras.